I have the honour to inform you that my Government also agrees with this Route Schedule. Your note and my reply shall be regarded as constituting an arrangement between our Governments.

Accept, Excellency, the renewed assurance of my highest consideration.

H. C. GREEN, Secretary of State for External Affairs.

points quelconques

## OTTAWA, September 4, 1959.

His Excellency Dr. HERBERT SIEGFRIED, Ambassador of the Federal Republic of Germany, Ottawa.

" Il na sera exercé aucum droit de creite entre points tarermediaires et points entrés sur le unitoire de l'autre l'artie contractante.

te point ill'en partie Canada. 1911 Une entreprise acrienne désignée peut à son aré omotire un ou plusieurs

Doints des routes établies, à condition que le point d'origine de la route seit siti sur le territoire de l'État contractant qui a désigné l'entreprise.

<sup>b</sup>lique tédérale d'Aliemagne approuve le tablaau ci-dessus. Jo vous serais <sup>b</sup>lique tédérale d'Aliemagne approuve le tablaau ci-dessus. Jo vous serais <sup>b</sup>osonnaissant de bien vouloir me faire ravoir si le Gouvernement emiséien <sup>o</sup>pprouve un aussi ce tableau. Si tei est le cas, la présente Note et voire réponse <sup>ce</sup>ront considérées comme constituant un accord entre nos Gouvernements.»